



**MAIRIE**

1 Place de la Mairie  
26350 SAINT LAURENT D'ONAY  
04.75.71.72.18. - [saintlaurentdonay@valenceromansagglo.fr](mailto:saintlaurentdonay@valenceromansagglo.fr)

**PV CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2025**

Le **10 mars de l'an 2025** à 20h, le Conseil municipal de Saint Laurent d'Onay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à St Laurent d'Onay sous la présidence de Mme **CHEVROL** Nadine, Maire.

**Présents : 9**

**CHEVROL** Nadine, **COHET** Daniel, **DOREY** Odile, **MARCON** Françoise, **MASSON** Serge, **SEYVET** Sabine, **POUZIN** Chantal, **SENERCHIA** Fabrice, **VANARET** Laurence.

**Absents représentés :**

**MOREL** Jean Pierre représenté par **COHET** Daniel

**Nbre de votants : 10**

**Secrétaire de séance : MARCON** Françoise

Mme **CHEVROL** ouvre la séance à 20H03 et constate que le quorum est atteint.

**Approbation du PV du Conseil municipal du 13 janvier 2025 :**

Mme le Maire demande s'il y a des observations à noter sur le PV du Conseil municipal du 13 janvier 2025. Aucune remarque n'est formulée, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents approuve ce PV.

Remarque : la délibération 01-2025 sera annulée et reprise lors du prochain CM afin d'ajuster le montant aux dépenses réellement effectuées.

**Ordre du jour :**

	<b>Délib N°</b>	<b>Objet</b>
<b>1</b>	05 - 2025	Approbation du CFU
<b>2</b>		Prêt des tables
<b>3</b>	06 - 2024	Convention Santé Haute Herbasse
<b>4</b>	07 - 2024	Avenant convention avec le GDS
<b>5</b>	08 - 2025	Villages ambassadeur du don d'organes
<b>6</b>	09 - 2025	Contrat ALCOME – Réduction des mégots dans l'espace public
<b>7</b>		Informations diverses

**1- Délibération 05-2025 : Approbation du CFU**

Madame le Maire rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, le compte de gestion et le compte administratif ont fusionné en un Compte Financier Unique.

Présentation du CFU.

Remarque budget à voter par chapitre et par opération pour faciliter l'édition du CFU .

Résultat de l'année :

**CFU 2024** : Commune de Saint Laurent d'Onay

Dépenses fonctionnement	100 473,73 €
Recette fonctionnement	179 036,55 €
Résultat de l'année	78 562,82 €
Part affectée investissement	42 436,63 €
Résultat antérieur	158 054,52 €
Résultat définitif	<b>194 180,71 €</b>
Dépenses investissement	41 601,99 €
Recettes investissement	63 111,31 €
Résultat de l'année	21 509,32 €
Résultat antérieur	-42 436,63 €
Résultat définitif	<b>-20 927,31 €</b>
Résultat fonctionnement-investissement	<b>173 253,40 €</b>

**Echanges** : Mme Le Maire sort.

Pour	Contre	Abs	Sens du vote
09	0	0	<b>Adopté à l'unanimité</b> Le conseil municipal, sous la présidence de M. MASSON Serge, à l'unanimité des membres présents approuve le CFU, tel que résumé ci-dessus.

**2- Prêt des tables**

Madame le Maire rappelle aux conseillers que la commune prête des tables et des chaises aux habitants à titre gratuit.

Elle propose de demander une caution globale et de préciser sur le document le montant qui sera retenu par table ou chaise dégradées et aussi pour le ménage et une attestation d'assurance aux personnes qui empruntent ce matériel. Prévoir un contrat ou un règlement qui fixe le montant de la caution et le montant du remboursement en cas de matériel détérioré.

**3- Délibération 06-2025 : Convention Santé Haute Herbasse**

Madame le Maire présente la convention 2025 entre la commune et l'association Action Santé Haute Herbasse.

Le montant de la subvention pour la commune est de 345,40 € soit 2,20 € / habitant. (INSEE 2021 = 157 habitants). Elle propose de l'approuver.

**Echanges :**

Le salaire de la coordinatrice est essentiellement financé par l'ARS.

Pour	Contre	Abs	Sens du vote
10	0	0	<b>Adopté à l'unanimité</b> Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents autorise Mme le Maire à signer la convention Santé Haute Herbasse.

**4- Délibération 07-2025 : Avenant convention avec le GDS**

La convention avec le GDS concernant la destruction des nids de frelons asiatiques a été signée pour 3 ans (2026) mais il convient de signer un avenant à cette convention qui précise :

- Le nombre de destruction de nids que la commune souhaite financer : 3 nids pour un montant de  $75 \times 3 = 225 \text{ €}$
- Si l'enveloppe budgétaire de l'agglomération/communauté de communes est épuisée, la commune prendra en charge les frais de gestion (36€/nid) afin que les destructions situées sur le territoire de la commune soit toujours prises en charge dans la limite de l'enveloppe budgétaire de la commune.

**Echanges :**

C'est la période de pose de pièges pour capter les nids primaires (jusqu'au 15 mai)

Pour	Contre	Abs	Sens du vote
10	0	0	Adopté à l'unanimité Le conseil municipal <b>AUTORISE</b> Madame Le Maire à signer l'avenant à la convention du GDS.

**5- Délibération 08-2025 : Villages ambassadeur du don d'organes**

Deux représentants du collectif Greffe+ ont été reçus en mairie, dans l'optique pour la commune de devenir village ambassadeur du don d'organes.

Lecture de la Charte Ville Ambassadrice du don d'organes.

**Echanges :**

Cette charte engage principalement la commune à communiquer sur le sujet.

Pour	Contre	Abs	Sens du vote
10	0	0	Adopté à l'unanimité Le conseil municipal <b>DECIDE</b> de s'engager dans la promotion en faveur du don d'organes en faisant de Saint-Laurent d'Onay, un village ambassadeur du don d'organes. <b>AUTORISE</b> Mme le Maire à signer la Charte « Ville Ambassadrice du Don d'Organes » aux côtés du collectif Greffe+. <b>DIT</b> que les crédits suffisants seront inscrits au budget 2025 pour l'achat de panneaux d'information. <b>AUTORISE</b> le Maire à prendre toutes les diligences nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

**6- Délibération 09-2025 : Contrat ALCOME – Réduction des mégots dans l'espace public**

Madame le Maire propose de signer un contrat avec ALCOME, éco-organisme agréé par l'état pour réduire les mégots dans l'espace public. Le problème se pose principalement devant la salle intercommunale et l'école.

Présentation du contrat.

**Echanges :**

Suite à la signature de la convention, la commune recevra un cendrier de rue et 50 petits cendriers individuels à distribuer lors de manifestations. Le cendrier sera posé dans la cour. La commune disposera d'un budget de 0,50 € / habitant pour la communication et la gestion des mégots

Pour	Contre	Abs	Sens du vote
10	0	0	Adopté à l'unanimité Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, <b>autorise</b> Mme le Maire à signer le contrat avec ALCOME relatif à la gestion des mégots dans l'espace public.

## 7- Informations diverses :

### Subventions aux associations :

- Demande de l'ACCA de cumuler 2 années de subventions, n'ayant rien demandé l'année dernière.
- Demande de l'association des victimes du bal de Crépol. Mme le Maire rencontrera la Présidente de l'association afin d'avoir des précisions concernant leur budget.
- Interrogation concernant la bibliothèque (La commune a signé une convention avec la Bib des 4, mais certains habitants sont inscrits à la bibliothèque de Crépol).

### Projets d'investissement :

	HT	TTC	Subv. dép	Sub. Rég	Sub. SDED	VRA eaux pluviales	Fonds concours
Photocopieur		2 040,00					
Écran supplémentaire		80,00					
Montée du Bois d'Onay		37 878,00	13 370,00			10 350,00	6 000,00
Enfouissement réseau élec.		18 859,32					
Enfouissement réseau tél.		13 754,41					
Ruissellement place	9 980,00	11 976,00					
Ruissellement nord village	9 950,00	11 940,00					
Bâtiment communaux	31 956,35	35 143,62	11 211,19	12 598,04	1 755,85		
Faïtière Maison Thomé	1 644,32	1 808,75					
Voirie (chemins-fossés)							
DECI		7 719,00	3 646,37				
Maison Thomé (App A) 1 fenê	1 238,86	1 486,63			247,77		
Maison Thomé (App C) 6 fenê	5 340,90	6 409,08			1 068,18		
Maison Thomé (App D) 2 fenê	2 346,00	2 815,20			469,20		
Presbytère (appt A) 2 fenêtres	3 593,13	3 790,75			678,81		
Presbytère (appt B) 3 fenêtres	3 796,32	4 005,12			759,26		
Bajat		3 200,00					
Amendes de police		2 500,00	2 500,00				
Guirlandes		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise aux normes électriques			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			<b>30 727,56</b>	<b>12 598,04</b>	<b>4 979,07</b>	<b>10 350,00</b>	<b>6 000,00</b>

Echange : L'achat de guirlandes de Noël n'apparaît pas comme une priorité.

Modification mode de scrutin envisagé pour les prochaines élections : scrutin de listes pour toutes les communes.

### Anomalies cadastre :

La régularisation d'anomalies a un coût : 840 € / acte administratif. Si DUP il faut prévoir environ 6000 €.

Fibre : Etude de charge demandée. Pour l'instant la solution proposée est de doubler les poteaux.

La séance est levée à 22h.

PV approuvé lors du Conseil Municipal du 7 avril 2025.

Le Maire, Nadine CHEVROL

Le secrétaire de séance, Françoise MARCON

